

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance extraordinaire du 7 décembre 2017, a adopté le règlement suivant:

RCA-141 Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (exercice financier 2018)

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 19 décembre 2017.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement